

PLACER UNE ASSIGNATION

Comment "placer" une assignation

Pour "placer" une assignation en redressement ou en liquidation judiciaire, choisissez une date dans le calendrier suivant.

13 janvier 2026
10 février 2026
10 mars 2026
14 avril 2026
05 mai 2026
09 juin 2026
07 juillet 2026
08 septembre 2026
13 octobre 2026
17 novembre 2026
08 décembre 2026

Les assignations sont à placer le :

Mardi à 14 H 00 en Chambre du Conseil
(Salle d'attente N° 6)

Déposez au greffe le second original de l'assignation, au plus tard 8 jours avant l'audience, accompagné :

d'un extrait Kbis de moins de 3 mois (*disponible sur le site www.infogreffe.fr*)

La rubrique "observations" qui figure sur l'extrait du Registre du Commerce vous permet d'avoir connaissance d'une éventuelle procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire à l'encontre d'une société ou d'un commerçant.

ou d'un extrait du Registre National des Entreprises pour les personnes non immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans.

(Il convient que l'entreprise soit identifiée sans risque d'erreur)

et d'un chèque de provision à l'ordre de SELARL GTC Orléans pour l'enrôlement.

Voir coût à provisionner [en cliquant ici](#)